

# CONCLUSIONS RESPONSIVES ET ADDITIONNELLES

A L'ASSIGNATION INTRODUCTIVE D'INSTANCE

EN SON AUDIENCE DU 24 SEPTEMBRE 2019.

Reportée au 15 octobre 2019 pour communication de pièces

Par le Conseil de la partie adverse.

A l'audience du 15 10 2019 « L'affaire renvoyée péremptoirement au 29 octobre 2019 »

*Avec obligation de communiquer les pièces avant le 22 octobre 2019.*

## REFUS DE COMMUNIQUER LES PIECES PAR LE CONSEIL DES PARTIES

Rédaction de l'acte « Le 28 octobre 2019 »

SERVICE REFERES

29 OCT. 2019

TGI TOULOUSE

### Pour :

Monsieur LABORIE André né le 20 mai 1956 à Toulouse de nationalité française, N°2 rue de la forge 31650 Saint Orens « Courrier transfert à l'adresse au CCAS de Saint Orens N° 2 rue ROSA PARC 31650 Saint Orens : *article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.*

- **PS :** « *Et suite à la violation par voies de faits de notre domicile, de notre propriété le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent et toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT par usage de faux )* ».

### Contre :

- Monsieur Guillaume Jean Régis REVENU, Ingénieur, Né à PARIS (75018) le 7 décembre 1971. Célibataire demeurant au N° 2 rue de la Forge 31650 Saint Orens.
- Madame Mathilde Claude Ariette HACOUT, Docteur en pharmacie, Née à LE HAVRE (76600) le 15 août 1970 demeurant au N° 2 rue de la Forge 31650 Saint Orens.

**Ps :** Précisant que *Monsieur Guillaume Jean Régis REVENU et Madame Mathilde Claude Ariette HACOUT\_sont toujours occupants sans droit ni titre de la propriété de Monsieur et Madame LABORIE situé à ladite adresse. « En attente d'expulsion »*

RAPPEL DE L'OBJET DEVANT LE JUGE DE L'EVIDENCE.